

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 MAI 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
05/7/34  
DOSSIER N°6914**

**AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Marie-Christine BUNLON  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN VETOS 23**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n° CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 » ;  
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-05/7/34 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées aux frais de stages sollicitées par les étudiants vétérinaires dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

BÉNÉFICIAIRE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	AIDE AU STAGE
	ANNÉE D'ÉTUDES PÉRIODE DE STAGE	
M. V.	Ecole nationale vétérinaire Alfort 6 <sup>e</sup> année  Stage du 17 au 28/02/2025 et du 17 au 28/03/2025 (4 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b> Hébergement : <b>400 €</b>  soit <b>600 €</b>
D. J.	Ecole nationale vétérinaire Toulouse 5 <sup>e</sup> année  Stage du 17/03/2025 au 11/04/2025 (4 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
F. R.	Ecole vétérinaire de Kosice (Slovaquie) 5 <sup>e</sup> année  Stage du 14 au 19/04/2025 (1 semaine)	Déplacements : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
<b>TOTAL AIDES AUX STAGES</b>		<b>1 000,00 €</b>

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides au stage.

Pour l'ensemble des décisions

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**